

Tarifs 2017 pour la reprise de l'énergie renouvelable au producteur indépendant

Ces tarifs sont valables, aussi bien pour l'injection totale que pour l'injection du surplus (autoconsommation), pour les producteurs raccordés en basse tension sur le réseau des Services industriels de Lutry (SILy) et qui ne bénéficient pas d'une RPC fédérale, cantonale ou communale.

Prestations / libellé	Installation d'une puissance ≤ 30 kVA	Installation d'une puissance > 30 kVA et < 100 kVA
Tarif de reprise de l'énergie [ct./kWh]	9.45	8.45
Pose / échange par compteur bidirectionnel Inclus le contrôle de l'installation P.V. [Fr.]	120.-	120.- / 350.- ⁽⁴⁾⁽³⁾
Location mensuelle du compteur de production et/ou bidirectionnel [Fr./mois]	0.- / 5.- ⁽¹⁾	21.- / 28.- ⁽²⁾
Frais de relevé annuel des données de production lors du décompte annuel de consommation [Fr.]	0.-	-
Frais de relevé et traitement trimestriel des données de production (garantie d'origine ou RPC) [Fr./relevé]	10.-	-
Frais mensuels pour un compteur télé-relevé [Fr.]	-	50.- ⁽³⁾
Contrôle de l'installation sans pose / échange du compteur, inclus rapport simple [Fr.]	60.-	60.-
Contrôle et validation du formulaire de données certifiées Swissgrid [Fr.]	50.-	50.-
Contrôle périodique de l'installation (contrat de prestations)	⁽⁵⁾	⁽⁵⁾

Ces tarifs hors TVA s'appliquent uniquement en accord avec les conditions de raccordement au réseau de distribution des SILy et les conditions particulières relatives au comptage et au rachat de l'énergie électrique refoulée sur le réseau des SILy. Les tarifs sont revus chaque année.

⁽¹⁾ : dans le cas d'un compteur spécifique de production

⁽²⁾ : compteur avec TI (puissance installation ≥ 55 kVA)

⁽³⁾ : sans équipement de télé-relève et abonnement de communication

⁽⁴⁾ : compteur télé-relevé avec courbe de charge et/ou TI

⁽⁵⁾ : coûts en fonction de la périodicité de contrôle

CA : communauté d'auto-consommateurs

RPC : reprise à prix coûtant

P.V. : installation photovoltaïque